



Bienvenue

2025-2026

Une école bien cachée...
... au bout d'une petite rue !



Thier de Messe, 4 – 4520 ANTHEIT
Tél. /Fax : 085/21.61.41
direction.stmartin@antheit.be
www.ecolesaintmartin.antheit.be

L'Association des Parents des élèves
de l'Ecole Saint-Martin

Vous offre un petit déjeuner équilibré



Lundi
24 août 2026

Dès 8h



Chers Parents,

Pourriez-vous nous fournir **le plus rapidement possible** :

- ☐ La fiche d'inscription complétée (fournie par l'école)
- ☐ Une composition de ménage (à demander à votre administration communale)
- ☐ Une copie de la carte d'identité (si l'enfant en a une) ou de la carte ISI

D'avance, nous vous en remercions.

Dominique Versin
Directeur



Votre enfant a-t-il recommencé sa 3^{ème} maternelle ? OUI - NON

Si oui, dans quelle école ?

Nom de l'école :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Votre enfant est entré pour la première fois en 1^{ère} primaire le

Dans quelle école ?

Nom de l'école :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Dernière classe fréquentée :

Dans quelle école ?

Nom de l'école :

Adresse :

Code postal :

Localité :

☐ J'affirme que mon enfant n'a jamais été inscrit dans une autre école.

Langue parlée à la maison :

Votre enfant a-t-il un(des) frère(s) et/ou sœur(s) dans l'école ? OUI-NON

Si oui, nom et prénom :

Identité des personnes autorisées à reprendre l'enfant :

Nom :

Lien de parenté :

N° de téléphone :

Votre enfant peut-il rentrer seul à la maison ? OUI- NON

Votre enfant est susceptible de fréquenter la garderie ? OUI- NON

Personnes à appeler en cas d'urgence autres que ci-dessus :

Nom :

Lien de parenté :

N° de téléphone :

AU NIVEAU MEDICAL : Si nécessaire, Nom et téléphone du médecin traitant : _____

Votre enfant est-il ALLERGIQUE ? OUI - NON

A des médicaments ? Lesquels ? _____

A des aliments ou d'autres produits ? Lesquels ? _____

Problème de santé :

L'enfant est : **droitier – gaucher** Il doit porter des lunettes : **OUI / NON → TOUJOURS / RIEN QU'EN CLASSE/EN RÉCRÉ**

Remarques ou autres renseignements :

L'école :

- Vous contactera dès que l'enfant a un problème de santé ;
- Appellera le service 112 et fera hospitaliser l'enfant en cas d'urgence ;
- Appellera le médecin traitant de l'enfant ou le médecin de garde en cas de problème de santé ;
- Administrera des médicaments uniquement s'ils ont été prescrits par un médecin.

Les données à caractères personnels seront utilisées par l'école (et par la garderie-accueil extrascolaire) durant le temps de présence à l'école. Sauf dispositions légales, elles seront ensuite détruites. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification des données personnelles par demande écrite (courrier ou email avec copie recto-verso de votre carte d'identité et document légal prouvant la modification). Pour tout ce qui concerne le traitement des données personnelles, veuillez vous référer à notre déclaration de protection des données personnelles (voir brochure « projets et règlements »)

AUTORISATIONS :

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| ☐ J'autorise | ☐ Je n'autorise pas | l'école à donner à l'enfant le comprimé d'iode en cas d'accident nucléaire. |
| ☐ J'autorise | ☐ Je n'autorise pas | la diffusion de photos de mon enfant dans les publications, sur le site internet ou le facebook de l'école. |
| ☐ J'autorise | ☐ Je n'autorise pas | la communication de mes coordonnées à l'association des parents pour les finalités expliquées dans la déclaration des protections des données. |

Tous ces renseignements sont exacts.

Je m'engage à prévenir l'école à chaque modification.

Je déclare avoir reçu les projets et les règlements de l'école, ainsi que les tarifs et modalités de paiement des services et frais scolaires.

J'en ai pris connaissance, marque mon adhésion et m'engage ainsi que mon conjoint à les respecter.

La signature d'un seul parent suffit. La co-responsabilité de l'éducation de l'enfant engage les deux parents directement même avec une seule signature. Toute décision relative à l'enfant doit être prise de commun accord par les parents. Chaque parent est présumé, lorsqu'il agit seul, avoir reçu un mandat de l'autre pour prendre les décisions relatives à l'enfant.

Date : _____ Nom, prénom et signature : _____



ORDRE PERMANENT BANCAIRE
(document à transmettre à votre organisme bancaire)

Je (Nous) soussigné(s),

Titulaire(s) du compte n°,

Déclare (déclarons) vouloir établir un ordre permanent de EUR, au profit du compte :

BE83 8335 1859 5915 (Bic: GKCCBEBB)

Ecole Saint-Martin
Classes de plein air
Thier de Messe, 4
4520 ANTHEIT

Cet ordre permanent prendra cours le 10 du mois de et devra être exécuté tous les mois à la même date.

Mention : Nom et prénom de l'enfant :

En vous remerciant de votre bonne diligence,

Date :

Signature(s)

.....



Dégageons les entrées et les sorties de l'école ! Toute manœuvre automobile devant l'école est extrêmement dangereuse ! Si par malheur un accident devait arriver, vous risquez d'en porter de lourdes conséquences ! Réfléchissez avant de vous engager devant l'école.

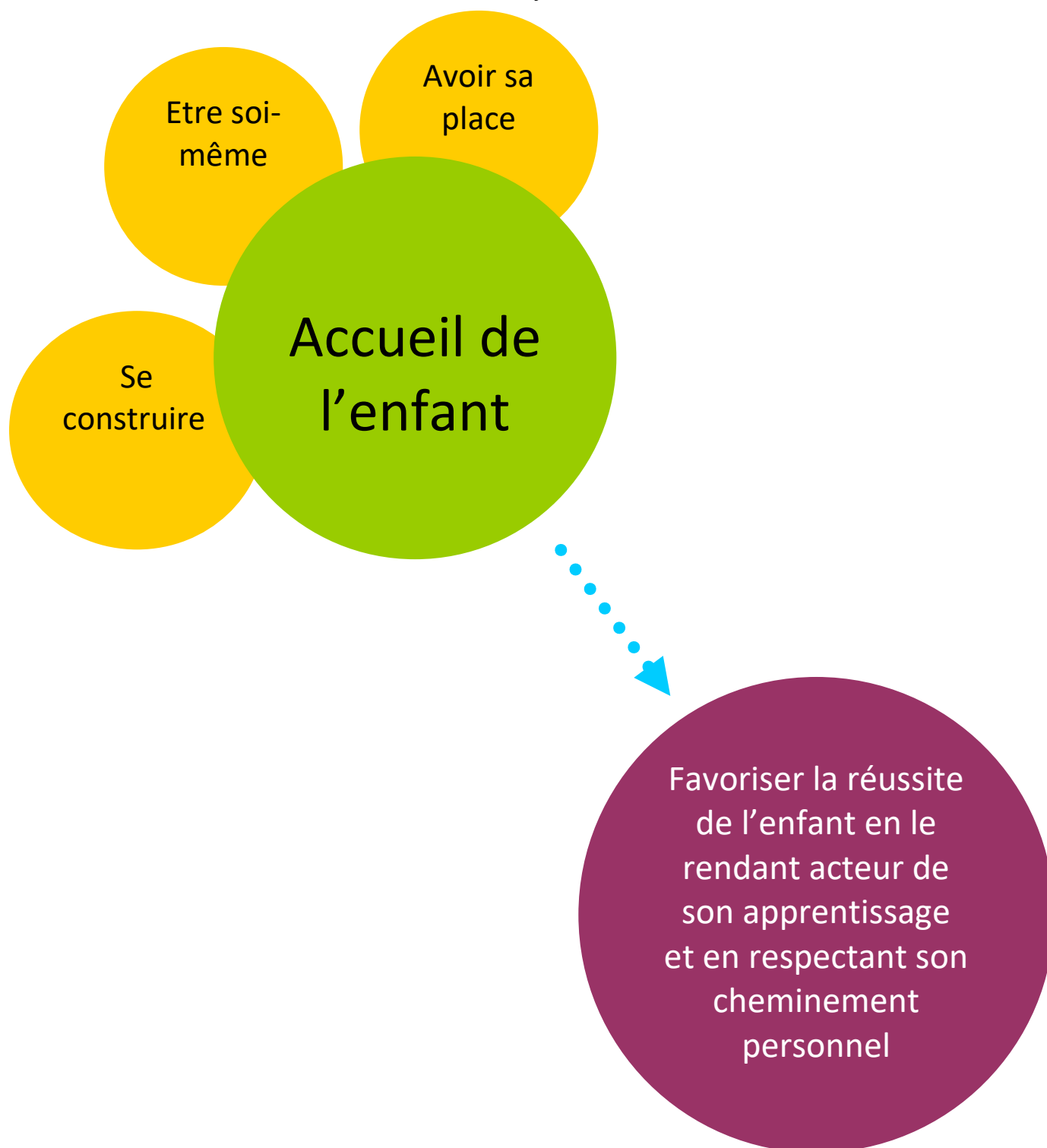
Toute manœuvre est interdite dans le porche et dans la cour de la ferme.

Ne vous étonnez pas, si lors d'un contrôle de la police, vous recevez directement un P-V... La direction soutient la démarche de la police.

Utilisons le parking aménagé à côté de la ferme et marchons quelques mètres... c'est bon pour la santé !

Projet d'établissement

Mis à jour le 18/08/2024



1. OBJECTIFS GENERAUX

- Offrir à chacun la liberté de construire sa propre identité.
- Favoriser des démarches personnelles chez l'enfant pour qu'il soit plus autonome.
- Insister sur ses progrès et ses réussites.
- Développer la confiance en soi et la socialisation.
- Avoir du plaisir en apprenant.
- Donner de l'aide aux enfants tout en exigeant l'effort et le travail individuel indispensables aux progrès personnels.
- Acquérir un esprit d'ouverture, de tolérance, de respect et de civisme.
- Sensibiliser les enfants à une alimentation saine et au respect de notre planète par le biais de projets de développement durable.

2. MOYENS PERMANENTS MIS EN OEUVRE

2.1. Pour développer un esprit familial

- Lundi : accueil collectif (chants, anniversaires, événements familiaux...) 2 fois/mois, durant les périodes d'Avent et de Carême.
- Durant le temps de midi : moment de partage, d'échange, de convivialité, entre les enfants et des adultes (activité libre un jour par semaine)
- Chaque jour :
 - Les membres du personnel sont toujours disponibles.
 - Il est possible de voir fonctionner l'école maternelle (sur rendez-vous).
 - Les enfants peuvent participer à des jeux organisés pendant la récréation de midi.
 - Garderie active en collaboration avec le « 1000 pattes ».
 - L'école veut apporter à l'enfant un enseignement et une éducation qui l'aideront à progresser dans la vie future.

2.2. Pour permettre la participation de chacun à toutes les activités

L'association des parents prévoit une aide financière.

3. PEDAGOGIE

3.1. Développement de la langue maternelle (priorité depuis 1997)

● Lire-écrire

- Manipuler différents types d'écrits et les analyser.
- Observer les formes de la langue (orthographe, conjugaison...)
- Dégager des structures dans le but d'écrire.
- Rallyes « lecture » dès la deuxième année primaire.
- Ateliers lecture en cycle.
- Spectacles pour les fancy-fair inspirés de livres lus dans les classes.

● Favoriser la lecture personnelle

- Prendre du temps pour lire en classe : lecture plaisir.
- Communiquer autour du livre, de la presse, d'un événement de vie, ...
- Entrer dans le livre par la dramatisation (conte...), ...
- Bibliothèque, BCD, prêt de livres à partir de la 2^{ème} maternelle

3.2. Actions pédagogiques au service des apprentissages

- Promouvoir au quotidien certaines valeurs évangéliques : l'accueil, la convivialité, le respect de l'autre, la tolérance et différentes célébrations lors de fêtes religieuses, ...
- La concertation des enseignants vise la continuité des apprentissages, la remédiation, les préparations d'activités en cycle.
- L'équipe éducative travaillera à la continuité des outils, des matières, des compétences, etc. entre les classes et les cycles.
- L'équipe éducative réfléchit à la gestion du temps : en classe, en ateliers lors d'activités, etc.
- L'équipe tentera de continuer à développer un projet à long terme de développement durable (recyclage, environnement, « manger-bouger », bien-être, participation à diverses actions en faveur de l'environnement, ...).

● Education corporelle

- Développer le fair-play, le respect de soi, du partenaire, de l'adversaire, le respect des règles élaborées.
- Développer le goût de l'effort.
- L'éducation à la psychomotricité vise à favoriser le développement des sens, du mouvement, de l'action et du rapport avec l'autre afin que l'enfant puisse grandir.
- Natation à l'école maternelle : vaincre ses peurs, apprivoiser le milieu aquatique par des jeux, des mouvements, ... afin d'atteindre une autonomie.

● Seconde langue

- Eveiller l'enfant à un autre mode de pensée et à un autre type de culture tout en suscitant chez lui l'audace et le plaisir de s'exprimer dans une autre langue : le néerlandais.
- Dès la maternelle, un éveil aux langues étrangères est initié au travers de comptines, de chansons, de poésies. Plus un enfant est baigné dans des sonorités de langues différents, plus facile est l'apprentissage des langues étrangères.

● Ecole du dehors

- Promouvoir les apprentissages en extérieur grâce à la pédagogie de l'école du dehors, dès la maternelle, à raison d'une sortie une matinée par semaine (1 fois par mois chez les acc-M1).

● Vivre sainement et écologiquement

- Développer de bonnes habitudes alimentaires.
- Préférer des collations saines.
- Potage-collation en primaire 2x par semaine.
- Proposer des repas sains et équilibrés, en partenariat avec un traiteur régional
- Prendre de bonnes habitudes dans le tri des poubelles.
- Journées « fruits ».
- Recettes culinaires.
- Visites de parc à conteneurs, Uvelia (incinérateur de déchets) et Sitel (tri des PMC).
- Sensibiliser les enfants aux bienfaits de l'eau et à l'économie de l'énergie.
- Participation au projet « Green ».
- ...

● Classes de dépaysement : classes vertes ou classes de mer.

Il s'agit de classes transplantées afin de découvrir un environnement géographique, historique et humain différent du milieu habituel. S'inscrivant dans notre projet d'établissement, ces classes de dépaysement sont **obligatoires**.

Elles ne peuvent donc se concevoir comme une simple parenthèse dans la vie d'une école : la préparation du départ, le séjour lui-même ainsi que l'exploitation au retour sont des phases complémentaires dont les résultats doivent être investis dans une action à long terme.

Cette action à long terme ne peut être menée à bien sans une collaboration confiante et poursuivie entre enseignants, élèves et parents.

Motiver les élèves est primordial car c'est, bien souvent, de leur intérêt que dépendent l'accord final des parents et la réussite de l'entreprise.

L'enseignant doit donc rester à l'écoute des élèves tout au long de la préparation. Il pourra ainsi relever les objections qui surgiront et tenter d'y répondre afin d'éviter certains désistements.

Quant à la sensibilisation des parents à l'intérêt de ces activités, elle commence dès l'arrivée de l'élève à l'école. Une réunion d'information où ils auront l'occasion de poser des questions se révèle toujours très utile, de même que l'organisation d'un système d'épargne ou d'actions visant à réduire le coût des séjours, du stage, de l'excursion.

Le comité des parents peut aussi s'associer à cette phase préparatoire des activités.

Pour rappel, 85% des élèves de la classe doivent participer aux classes de dépaysement afin que tous puissent y aller.

Par exemple, sur une classe de 20 élèves, si 2 élèves ne veulent pas participer aux classes de dépaysement, la classe entière ne peut pas participer.

4. CADRE DE VIE

- Aménagement d'un espace vert et d'un potager.
- Aménagement du nouveau bâtiment.
- Rafrâchissement de divers locaux.
- Bon climat de travail : locaux agréables, colorés, pratiques et matériels didactiques adéquats et en suffisance.
- Espaces verts autour de l'école dont nous profitons un maximum.
- Cyber-classe
- De nouveaux projets sont en cours de réflexion...

5. MOYENS PONCTUELS MIS EN PLACE

- **Vivre à l'école**
 - Petit déjeuner le jour de la rentrée (AP)
 - Barbecue de la rentrée pour les enfants
 - Célébrations au sein de l'école/église
 - Animations Avent et Carême, marche aux étoiles, conte de Noël, ...
 - Visite de l'église/Rencontre avec des religieux
 - Pastorale scolaire : animations, visite à Marie, ...
 - Crèche vivante
 - Poursuite du projet « vivre sainement, environnement : tri, potager, ... »
 - Ecole du dehors en maternelle
 - Choix de collations saines
 - **Journée « fruits »** en partenariat avec la Région wallonne (D GARNE et APAQ-W) et financé par le Fonds européen agricole de Garantie (FEAGA) (10€/an/enfant).
 - **Repas sains préparés par le traiteur Tasiaux, en partenariat avec une diététicienne.**
 - Participation aux journées de sensibilisation (« Pomme locale », « gros pull », ...)
 - Promenades dans la nature
 - Bibliothèque
 - **Piscine dès la 2^{ème} maternelle**
 - Psychomotricité en maternelles

- Marche parrainée
- Conte de la fancy-fair
- Néerlandais dès la P3

● **Accueil – 1^{ère} maternelle (Mme Anne-Cécile)**

- Création d'un livre ;
- Le corps humain ;
- Le cycle de la vie de la poule ;
- Création de notre parcelle dans le potager ;
- Observation des insectes ;
- Artistes
- Recettes culinaires : l'œuf et repas japonais ;
- Théâtre ;
- Pique-nique dans le village d'Antheit ;
- Marche parrainée.

● **Accueil - 1^{ère} maternelle (Mme Christine)**

- Musique : animation par des parents, grands-parents.
- Excursion «sentier pieds nus »
- Culture de champignons.
 - Visite d'un potager + pique-nique (juin)
 - Open ado (5 animations).
 - Observation par la logopède : Caroline Lyon

● **2^{ème} – 3^{ème} maternelles (Mme Cécile)**

- Réalisation d'un livre;
- Réalisation de la maquette de la classe ;
- Balade d'Halloween ;
- Artiste : Henri Matisse ;
- Observation des oiseaux avec un papa naturaliste ;
- Observation des insectes ;
- Création de notre potager ;
- Visite à la ferme Schiepers ;
- Théâtre 3x à Wanze ;
- Excursions : sentiers pieds nus, réserve naturel du Geer
- Spectacle maternelles – Danse + rythme.

2^{ème} – 3^{ème} maternelles (Mme Valérie) :

- Prise de conscience de l'autre et de ses différences à partir de l'album : « comme une princesse » de Brigitte Minne et Merel Tyckerman ;
- Balade d'Halloween ;
- Artiste : Joan Miro ;
- Découverte de 3 spectacles pour la jeunesse au centre culturel de Wanze ;

- Présence d'une mamy conteuse à plusieurs reprises tout au long de l'année ;
- Passage hebdomadaire à la bibliothèque de l'école ;
- Visite d'un maraichage BIO (ferme Schiepers) ;
- Création de notre potager ;
- Découverte de l'espagnol avec une maman d'élève ;
- Spectacle des maternelles ;
- Ateliers culinaires partagés avec une maman d'élève ;
- Excursion + exploitation : « I love Japon ».

2^{ème} – 3^{ème} maternelles (Mme Vanessa) :

- Kit évolution du papillon ;
- Visite d'un élevage de tortues ;
- Le jardin, visite des fraisiers du Val, visite de l'âne et écoute des oiseaux ;
- La germination ;
- Les oiseaux ;
- Imi Kroebel ;
- Livre numérique ;
- Les histoires sur tablettes ;
- Théâtre 3 x l'année ;
- Piscine ;
- Jack et le haricot magique ;
- L'Armistice.

1^{ère} primaire (Mme Mélissandre et Mme Isabelle)

- Centre culturel de Wanze : spectacle théâtre, danse, musique : « Les Affreux » ;
- Balades nature dans les bois d'Antheit (escargots – champignons) ;
- Préparation d'une compote de pommes ;
- Opéra ;
- APPER : sécurité routière ;
- Journée fruits, collations saines ;
- Classes de mer ;
- Activités artistiques ;
- Activités lectures ;
- Promenade « Paul Delvaux » ;
- Ferme biologique Schiepers ;
- Mont Mosan ;
- Activités culinaires et artistiques sur le thème de la pomme.

● 2^{ème} primaire (Mme Céline)

- Centre culturel de Wanze : spectacle théâtre « Les Affreux » ;
- Opéra ;
- Balade nature dans les bois d'Antheit (champignons, escargots, ...) ;
- Activités culinaires et artistiques → marché aux pommes ;
- APPER ;
- Classes de mer ;
- Mont Mosan ;
- Promenade « Paul Delvaux » ;
- Journée fruits, collations saines ;
- Activités artistiques ;
- Activités lecture.

● 3^{ème} primaire (Mme Katy)

- Théâtre au Centre culturel de Wanze ;
- Classes vertes à Chiny ;
- Echange intergénérationnel avec le home « Les Crépalles » ;
- Cross ;
- Plopsa Coö ;
- APPER (sécurité routière) ;
- Activité culinaire.

● 4^{ème} primaire (Mme Martine A.)

- Classes vertes et sportives à Chiny ;
- Théâtre au centre culturel de Wanze ;
- Cross inter-écoles ;
- Plopsa Coö ;

● 5^{ème} primaire- 6^{ème} primaire (Mme Françoise)

- Théâtre et concert au centre culturel de Wanze ;
- Visite d'expositions au centre culturel de Wanze ;
- Travail artistique en lien avec les expositions visitées ;
- Animation sur les dangers d'internet ;
- Lecture de romans et rallye-lecture ;
- Venue d'une auteure en classe (Clarisse Bauwens) ;
- Aborder l'actualité chaque semaine via le JDE ;

- Élections pour le conseil de coopération ;
- Mise en place d'un conseil de coopération ;
- Activités culinaires ;
- École du dehors : travail sur les oiseaux, création de fiches d'identité des arbres, land art, etc. ;
- Lecture de carte IGN (sur le terrain, lors d'une balade) ;
- Organisation du marché aux pommes en collaboration avec les autres classes du cycle ;
- Animation APPER (Sécurité routière) ;
- Cross inter-écoles ;
- Préparation et passation du passeport vélo ;
- Cyclo tour ;
- Présentation d'un personnage inspirant ;
- Présentation d'un exposé sur un animal ;
- Réalisation et présentation de boîtes de lecture ;
- Réalisation et présentation de projets personnels en centre d'autonomie ;
- Pièce de théâtre jouée par les élèves de P6, adaptée du « Petit Prince » ;
- Visite de l'exposition du « Petit Prince » à Bruxelles, avec les autres classes du cycle ;
- P6 : voyage à Amsterdam.

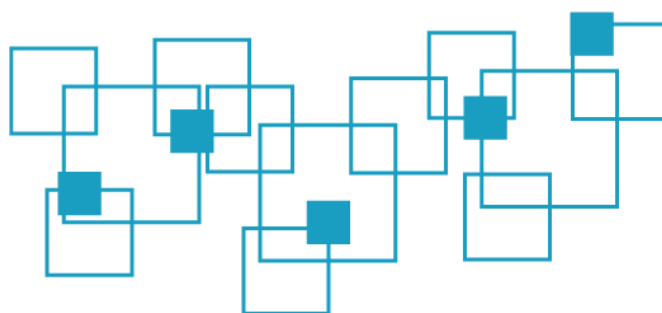
6^{ème} primaire : (Mme Christelle) :

- Rencontre avec un journaliste et une avocate ;
- Exposition : petit prince à Bruxelles ;
- Lecture de romans dont Cliky (pour apprendre à se méfier d'internet). Rencontre de l'auteure ;
- APPER (Sécurité routière) ;
- Cuisine pour préparer des gâteaux ;
- Théâtre ;
- Pièce de théâtre jouée par les P6 « Le Petit Prince » à l'occasion de la fancy-fair ;
- Activités d'éveil en cycle ;
- Animation PMS : la puberté ;
- Projet Cap Ten : l'enfant présente un sujet qui l'intéresse ;
- Amsterdam et Efteling ;
- Théâtre au centre culturel de Wanze ;
- Animation : « vélo » par le GAL en vue de l'obtention d'un diplôme (passeport cycliste) ;
- Animation : les dangers d'internet ;
- Animation : Scrabble ;
- Participation au cross de l'Adeps : « je cours pour ma forme » ;
- Bibliothèque à vélo (animation sur place) ;
- Piste aux étoiles + crèche vivante.



Renseignements pratiques

2025-2026



1. DES PERSONNES AU SERVICE DE L'ECOLE

■ La communauté des religieuses de l'Assomption

Sœur Catherine Goris, Sœur Anna-Kristina

■ Le Pouvoir Organisateur (PO)

- Administrateurs : Françoise Jolly (présidente), Patricia Stoffe (vice présidente - secrétaire), Philippe Oger (trésorier), Christian Schiepers et Christian Joiret (travaux), Monique Gérard
- Membres : Etienne Miessen, Mélanie Goffin, Sœur Katrin, M. l'Abbé Dorthu, Marie-Claire De Smet

■ L'association des parents

- Présidence : Xavier Roland, Benjamin Lesenfans
- Secrétaire : Sylvie Praillet
- Trésorière : Virginie Rogister

■ Le personnel de l'école – Année scolaire 2025-2026

- Direction : Dominique Versin - 085/ 21.61.41 (école)
- Enseignants au **25 août 2025**

Accueil	Christine Meeckers
M1	Anne-Cécile Dewilde
M2A - M3A	Vanessa Halleux
M2B - M3B	Cécile Braida
Polyvalence	Valérie Delcomminette
Psychomotricité -Éducation physique	Pierre Péters
P1A	Isabelle Evrard / Mélissandre Thys
P1B	Lisa Beaupain
P2A	Céline Mottet
P2B	Coline Hastir
P3A	Katy Guffens
P3B – P4B	Marie-Emmanuelle Deproost /Mélissandre Thys
P4A	Martine Adam / Laurent Feron
P5A	Clémence Streel
P5B – P6B	Françoise Sleyppenn / Julie Wanet
P6 A	Christelle David
Néerlandais	Murielle Paulus / Gaetane Berrewaerts/ Gabriella del Giudice
Polyvalence	Chloé Bouchat

- Cours de langue

<u>Année</u>	<u>Cours</u>	<u>Professeur</u>
P3 et P4	Néerlandais	Murielle Paulus
P5-6	Néerlandais	Gabriella del Giudice
P5 et P6	Néerlandais	Gaetane Berrewaerts

- Surveillantes de midi : Elodie Tips – Caroline Lassine – Annie Hecquet – Cindy Haccourt
- Cuisine : Société Ekillibre, traiteur Tasiaux (Assesse)
- Bibliothèque : Assurée par une maman bénévole, Mme Delvaux-Thirionet
- Accueil « Mille Pattes » : joignable au 0496/93.29.76
Elodie Tips, Lirim Muhadini, Sarah Lazon, Amélia Tozzi, Justine

2. HORAIRE ET CALENDRIER

■ Cours :

De 8h40 à 12h25 et de 13h25 à 15h30.

Mercredi **11h35, garderie gratuite jusqu'à 13h.**

■ Education corporelle et physique

- Ces cours sont obligatoires, **sauf dispense médicale, certificat obligatoire.**
- Natation : piscine de Wanze
Conseils : éviter le port de bijoux, maillot et bonnet OBLIGATOIRES.
- Horaires d'éducation physique et de natation (voir titulaires)

■ Réunions de parents – Année scolaire 2024-2025

29/08/2025	Réunion collective primaire
19/09/2025	Réunion collective maternelle
Du 12/11 au 14/11/2025	Réunion des parents de maternelle
Du 24/11 au 28/11/2025	Remise des bulletins et réunion individuelle des parents en primaire
Du 23 au 27/03/2026	Remise des bulletins et réunion individuelle des parents en primaire
Du 29/06 au 2/07/ 2026	Remise des bulletins et réunion individuelle des parents en primaire

■ Programme des séjours à l'extérieur de l'école

Année scolaire 2025-2026 :

Depuis janvier 2001, vous avez la possibilité d'épargner en vue des classes de dépaysement dès la 1^{ère} maternelle (voir ordre permanent).

■ Journées pédagogiques :

- **29 et 30 septembre 2025** : journées pédagogiques pour toute l'école (**pas d'accueil**)
- **22 et 23 janvier 2026** : journées pédagogiques pour toute l'école (**pas d'accueil**)

■ Activités et fêtes de l'école – Année scolaire 2025-2026

<i>Célébration de rentrée</i>	<i>10/09/25</i>
<i>Souper aux moules</i>	<i>11 et 12/10/25</i>
<i>Balade St-Martin</i>	<i>7/11/25</i>
<i>Marche ADEPS</i>	<i>14/12/25</i>
<i>Visite de St Nicolas</i>	<i>5/12/25</i>
<i>Animations de Noël</i>	<i>Piste aux étoiles Célébration : 19/12/2025</i>
<i>Carnaval AP</i>	<i>8/02/26</i>
<i>Fancy-fair (maternelles)</i>	<i>06/06/26</i>
<i>Marche parrainée</i>	<i>15/05/26</i>
<i>Fancy-fair (primaires)</i>	<i>18 et 19/04/26</i>
<i>CEB</i>	<i>18,19,22,23/06/26</i>
<i>Barbecue de l'AP</i>	<i>26/06/26</i>
<i>Cérémonie de remise des CEB</i>	<i>A déterminer</i>

3. SERVICES

■ Facturation

Pour une plus grande facilité et efficacité de notre service administratif et aussi afin de limiter la manipulation d'argent en classe, le paiement des repas s'effectue via l'application AP School. Un lien internet vous sera envoyé lors de l'entrée de votre enfant à l'école. Ce lien vous permettra de commander les repas.

Une estimation des frais scolaires propre à votre (vos) enfant(s) vous sera distribuée en début d'année scolaire.

■ Cantine

	Primaire	Maternelle
Repas chauds	5,45 €	4,35 €
Potage inclus dans repas	0,20 €	0,20 €
Potage seul	0,80 €	0,80 €
¼ baguette	3,50 €	3,50 €
½ baguette	4,65 €	4,65 €

Réservation obligatoire pour les repas chauds via la plateforme AP School. Les repas ne seront servis qu'aux élèves ayant réservé le repas.

■ Accueil - Garderie - Etude

Horaire : Le matin à partir de 7h / garderie et étude le soir de 15h30 à 18h30.

Le **mercredi après 13h et les congés scolaires** : Accueil au « Mille Pattes », derrière la piscine de Wanze.

Attention ! Pour les mercredis après-midi, obligation de s'inscrire préalablement.

Le formulaire d'inscription vous est transmis par l'école avant les congés.

Merci de respecter scrupuleusement les horaires de fermeture et en cas d'imprévu, vous pouvez toujours contacter Monsieur Lirim **(0496/93.29.76)**.

Vous trouverez tous les formulaires d'inscription en ligne sur le site :

■ TEC : transport scolaire – circuits spéciaux

Les parents qui souhaitent bénéficier du transport scolaire pour leur enfant doivent en faire la demande auprès de l'école (sous réserve de l'acceptation du dossier par les TEC).

4. DIVERS

■ Règles de vie

- Le règlement d'école est intégré au présent dossier.
- Vous savez déjà, qu'outre les connaissances, les savoirs et les savoir-faire, la classe est un lieu de vie personnelle et communautaire où l'on apprend à se connaître, se dépasser, accepter des règles et des attitudes de vie en société dans laquelle doivent être pris en considération :
 - **le respect de soi et de l'autre ;**
 - **la solidarité, l'entraide, la coopération, l'accueil, la collaboration ;**
 - **la participation ;**
 - **la communication ;**
 - **le développement d'attitudes faisant de nos enfants des jeunes capables de se prendre en main ;**
 - **la tolérance ;**
 - **le respect du matériel et du local.**
- Vous savez aussi que toute arrivée tardive, non motivée, sera sanctionnée.
- Nous comptons sur le soutien des parents afin que les devoirs soient réalisés dans les temps. Les devoirs non remis ou rendus en retard ne seront plus corrigés sauf circonstances exceptionnelles.

■ **Sécurité et hygiène :**

**Dégageons les entrées de l'école.
Utilisons le parking aménagé à côté de la ferme ou en bas du Thier.
Evitons les manœuvres dangereuses devant l'école ou dans
l'entrée de la ferme.**

Nous demandons à tous les parents qui arrivent après 8h15 de ne plus s'engager dans la rue Saint-Martin au-delà du parking.

Notre agent de quartier félicite la plupart des parents pour le respect des consignes données. L'équipe éducative espère qu'il en sera ainsi durant toute l'année scolaire.

- **Hygiène** : Surveillez régulièrement les cheveux de votre enfant. Prévenez l'école en cas d'apparition de lentes ou de poux et donnez-lui les soins adéquats si nécessaire. Surtout ne dramatisez pas.
N'oubliez pas qu'il est essentiel que vos enfants se lavent tous les jours et qu'ils n'oublient pas de se brosser les dents.
- **Lunettes** : Sauf avis contraire de votre part, nous demandons aux enfants de laisser leurs lunettes en classe pendant les récréations.

■ **Autres**

- Pour éviter la perte des vêtements et des boîtes à tartines, merci de les marquer. Tout ce qui n'a pas été réclamé l'an passé a été donné début juillet.
Chaque fin de mois, tous les objets, boîtes... trouvés seront donnés à une œuvre caritative.
Les enfants (légèrement) malades venant à l'école et qui doivent rester à l'intérieur sont priés d'apporter un mot des parents et de quoi s'occuper (livres, jeux...).
Les abus ne seront plus tolérés.

■ **Quelques adresses utiles**

- PMS (Psychologue et assistante sociale) : Aurélie Lepot, Céline Gillet,
Rue des Augustins 44 à 4500 Huy (085/21.29.14)
- PSE (inspection médicale scolaire) c/o Valérie Degée
Rue du Palais de Justice, 2 à 4500 Huy (085/21.17.41)

Internet :

- Adresse e-mail **officielle** de l'école : **smartinantheit@hotmail.com**
- Site internet de l'école : **www.ecolesaintmartin.antheit.be**

N'oubliez pas de nous communiquer tout changement d'adresse, d'adresse e-mail, de numéro de gsm, etc. et ce dans les plus brefs délais... merci.

4. ABONNEMENTS FACULTATIFS.

■ Journal des enfants

Les titulaires de 5° et 6° primaires préconisent cet abonnement.
Tarif spécial pour les écoles.

→ Paiement obligatoire sur le compte de l'école

BE14 0882 7192 8983

■ Livres de l'école des loisirs

Les infos vous parviendront dans les cartables.



D'autres questions.... N'hésitez pas à nous contacter.

Bonne année scolaire à toutes et tous.

Déclaration de protection à l'égard des données personnelles **des élèves et des parents ou responsables légaux**

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs.

1. Pourquoi une déclaration de protection de la vie privée ?

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans notre établissement nous amène à traiter une série de données que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire. L'intégration de nouvelles technologies dans ce cursus éducatif (interface virtuelle entre parents et professeurs, e-learning ...) engendre également une multiplication des opérations de traitement de nouvelles données pour de nouvelles finalités et impliquent souvent de nouveaux acteurs.

Cette déclaration de respect de la vie privée décrit la manière dont nous gérons les données personnelles que nous collectons via divers moyens tels que par exemple, à partir de formulaires, d'appels téléphoniques, courriels et autres communications avec vous.

2. Que signifie traitement des données personnelles?

Une donnée à caractère personnel est toute information permettant directement ou indirectement d'identifier une personne telle qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou via plusieurs éléments spécifiques propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Le traitement de données se définit comme toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés telles que la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'adaptation ou la modification, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion, l'effacement,...

3. Qui traite vos données ?

Les données personnelles ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de notre établissement et notre Centre de Gestion (CGEH ASBL) qui fédère les écoles libres fondamentales de l'entité de Huy. Ils sont sensibilisés à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de ces données.

4. Engagement de l'établissement

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679.

En inscrivant votre enfant dans notre établissement, en accédant et en utilisant le site ou la plateforme de l'école, en s'enregistrant à un événement scolaire, ou en fournissant d'une quelconque autre manière vos données, vous reconnaissez et acceptez les termes de la

présente déclaration de respect de la vie privée, ainsi que les traitements et les transferts de données personnelles conformément à cette déclaration de respect de la vie privée.

Le traitement sera licite, loyal et légitime. Nous vous expliquons ci-dessous comment nous collectons, utilisons et conservons vos données et quels sont vos droits.

5. Les bases légales

De manière générale, nous utilisons les données en nous appuyant sur au moins une de ces bases légales :

- ✓ Soit sur base de votre consentement
- ✓ Soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre notre établissement scolaire et vous, parents, en vue de la scolarité de votre enfant.
- ✓ Soit en vertu d'une obligation légale
- ✓ Soit parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique
- ✓ Soit parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement
- ✓ Soit parce que le traitement est nécessaire pour les intérêts légitimes du responsable des traitements

6. Les données personnelles collectées

✓ Identification générale et informations de contact

Coordonnées des parents et de l'élève : nom; prénom; genre; date et lieu de naissance; qualité; état civil; nationalité; langue usitée; adresse; téléphone; e-mail; parcours scolaire de l'élève; composition et situation de famille, jugement sur la responsabilité ou la garde; dossiers scolaires, photos,...

Le droit à l'image fait l'objet d'un consentement de votre part ; il est sollicité au moment de votre inscription dans notre établissement.

✓ Numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales

Numéro du registre national ou de la carte d'identité ou du passeport

✓ Informations financières

Numéro de compte de bancaire des responsables de l'enfant

✓ Informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées à notre projet pédagogique ou d'établissement

Données transmises dans le cadre de l'organisation d'activités scolaires de manière générale, de voyages extérieurs, d'activités culturelles ou sportives dans le cadre des cours ou toute autre participation ou intérêt dans une organisation scolaire; assurances que vous auriez souscrites, souscription aux services offerts par l'école,...

✓ Informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire

Protocole relatif aux besoins spécifiques de l'élève, mesures médicales d'urgence en cas de pathologie chronique, protocole relatif aux aménagements raisonnables, données de santé de base,... Au moment de l'inscription de votre enfant dans notre établissement, ces données sont récoltées sur la fiche d'inscription. Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer par écrit toute modification utile.

7. Finalités que nous poursuivons

Les finalités peuvent être classifiées en deux catégories.

- **GESTION ADMINISTRATIVE** : en vertu des dispositions légales, nous devons dans le cadre du subventionnement de notre établissement mais également dans le cadre du

financement de la Communauté française, communiquer certaines données personnelles de nos élèves et de leurs parents à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce transfert se fait à l'aide d'une interface informatique sécurisée.

Nous devons également transférer à la FWB certaines données dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire.

- **GESTION PEDAGOGIQUE ET MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT** : la gestion de la scolarité de votre enfant nous amène à devoir gérer en interne des informations scolaires, voire communiquer certaines des données personnelles à des tiers et par exemple les communiquer à d'autres écoles en cas de changement d'établissement.

Dans ce même souci, les coordonnées de votre enfant et les vôtres seront transmises au centre PMS et au centre PSE avec qui nous sommes conventionnés.

Vos coordonnées seront également transmises à l'accueil extrascolaire (garderie) et à l'association de parents.

Il s'agit souvent des coordonnées de base, à savoir nom, prénom et coordonnées de contact.

Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, facture, assurances, etc.)

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins non commerciales et strictement limité au bon suivi de la gestion de la scolarité de votre enfant (exemple : location de livres, excursions, classes de dépaysement, informations sur l'enseignement secondaire, etc.)

Nous conservons en outre les données de votre enfant au terme de sa scolarité dans le cadre de notre association d'anciens.

Les données de santé de l'élève sont des informations de base utiles au suivi de votre enfant. Elles seront conservées et traitées en toute confidentialité.

8. Utilisation de caméras (pas d'application actuellement)

Des caméras de surveillance sont placées aux endroits suivants :

La surveillance par caméras a pour seule finalité de prévenir et détecter toute atteinte aux personnes et aux biens. Le but recherché est donc la sécurité des personnes et des biens. Seul le responsable du traitement, le Pouvoir Organisateur ou son mandataire, ont accès à ces images.

Les images sont enregistrées et sont conservées durant (x jours/x heures).

Ces images pourront être utilisées pour identifier et sanctionner les personnes qui seraient filmées en situation de contravention avec le règlement d'ordre intérieur de notre établissement.

9. Quels sont vos droits ?

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons récoltées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement :

- Droit d'information
- Droit d'accès aux données
- Droit de rectification des données
- Dans certains cas, droit à la suppression des données
- Dans certains cas, droit à la restriction des données
- Droit à la portabilité des données
- Dans certains cas, droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut

démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec le RGPD.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse de contact reprise en entête de ce document dans laquelle vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto-verso de votre carte d'identité et du document légal si nécessaire.

10. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données personnelles que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans notre établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées dans notre établissement conformément aux dispositions légales.

11. Sécurité

Notre établissement scolaire prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec nous n'est plus sûre (par exemple, si vous avez l'impression que la sécurité des données personnelles que vous pourriez avoir avec nous pourrait avoir été compromise), vous êtes priés de nous en avertir immédiatement.

Lorsque notre établissement fournit des données personnelles à un partenaire, le fournisseur de services sera sélectionné attentivement et devra utiliser les mesures appropriées pour garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

12. Modifications à ces règles

Nous revoyons ces règles régulièrement et nous réservons le droit d'apporter des changements à tout moment pour prendre en compte des changements dans nos activités et exigences légales. Les mises à jour vous seront communiquées par courrier, courriel ou via notre site internet.

13. Contacts

Responsable du traitement des données transmises :

Madame Jolly Françoise, présidente du Pouvoir Organisateur
francoise.jolly@skynet.be

Stoffe Patricia, secrétaire du Pouvoir Organisateur :

patricia_stoffe@hotmail.com

Délégué à la protection des données (DPO) : Nathalie NOSSENT (secrétaire)

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

L'inscription implique certaines règles de vie que l'enfant et les parents s'engagent à suivre.

1. Pourquoi un règlement d'école ?

L'école doit organiser les conditions de la vie en commun :

- ▲ Pour que chacun y trouve un cadre de vie sécurisant, favorable au travail et à l'épanouissement personnel ;
- ▲ Pour que chacun puisse faire siennes les lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société ;
- ▲ Pour que chacun apprenne à respecter les autres dans leur personne et dans leurs activités ;
- ▲ Pour que l'on puisse apprendre à chacun à développer des projets en groupe. Ceci suppose que soient définies certaines règles qui permettent à chacun de se situer. Elles sont à mettre en résonance avec les projets éducatif et pédagogique de l'établissement ;
- ▲ Pour que l'on puisse assurer à tous les mêmes chances de réussite.

2. Règles établies pour toutes les écoles

2.1. La présence à l'école

Obligations pour l'élève de fréquenter régulièrement l'école maternelle et obligatoirement tous les jours scolaires en primaire et enfant maintenu en M3.

L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation, **sauf certificat médical**) et de présenter ses examens, même en juin !

2.2. Les absences (loi sur l'obligation scolaire du 29/06/1983, circulaire ministérielle du 26/09/01).

Toute absence doit être justifiée pour les enfants en obligation scolaire. Les seuls motifs d'absence recevables sont les suivants :

- ▲ L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical si l'absence est supérieure à 3 jours ; si non par un mot des parents.
- ▲ Le décès d'un parent ou allié de l'élève.

Les motifs autres que ceux repris ci-dessus sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liées à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports.

L'expression « absence pour raison familiale » n'est pas admise par l'inspecteur, ni par le vérificateur !!!

Toute autre absence est considérée comme injustifiée.

(Art. 4 et 6 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23/11/98)

Les mots d'absence ne peuvent pas s'inscrire dans le journal de classe.

Le directeur est tenu d'avertir la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) dès qu'un enfant du primaire ou en M3 compte plus de 9 demi-jours d'absence irrégulière.

Quand un enfant arrive en retard, il se présente d'abord chez le directeur. Les parents devront compléter un document et le signer.

2.3. L'exclusion définitive (circ. ministérielle 03/08/1998)

« Un élève régulièrement inscrit dans un établissement ne peut en être exclu définitivement que si les faits dont l'élève s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave ». (Art. 89 du décret « missions » du 24 juillet 1997)

2.4. Le respect des règles en cas de maladies contagieuses

Un extrait des mesures préconisées par l'inspection médicale scolaire (circulaire du 15 mars 1983)

Maladies	Mesures concernant le malade.	Mesures concernant les élèves et mesures générales d'hygiène.
Scarlatine	Eviction jusqu'à guérison attestée par un certificat médical.	Si plusieurs cas se présentent dans la classe, consulter son médecin.
Oreillons	Eviction jusqu'à guérison.	Vaccination recommandée surtout pour les garçons qui n'ont pas encore eu la maladie.
Rubéole	Eviction de 7 jours à partir du début de l'éruption.	Il est particulièrement recommandé de vacciner contre la rubéole toutes les jeunes filles âgées de 11-12 ans.
Pédiculose (poux)	Eviction jusqu'à guérison (rentrée avec certificat médical)	Dépistage régulier à la charge des parents et occasionnellement à l'école
Varicelle	Eviction jusqu'à guérison pour une période minimale de 14 jours.	
Grippe A/H1N1	Obligation de prévenir l'école	
Méningite à méningocoque	Obligation de prévenir l'école dans les plus brefs délais	

En cas de maladies, et pour éviter toute contagion, l'enfant est dans l'obligation de rester à la maison.

2.5. Divers

- ▲ Les frais scolaires : Les frais scolaires autorisés (pour mémoire : frais d'accès et de déplacement à la piscine, frais découlant de l'organisation d'activités culturelles ou sportives, les achats groupés facultatifs, les frais de participation et de déplacement à des activités extérieures à l'établissement : excursions, classes vertes, ...).
- ▲ Les assurances : L'école a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès du Bureau diocésain de Liège qui couvre les frais **après remboursement de la mutuelle**.

3. « Code de vie »

3.1. Les interdictions

Il est interdit :

- ▲ De sortir de l'école sans autorisation.
- ▲ D'avoir des comportements violents.
- ▲ De manquer de respect, d'insulter ou d'être grossier.
- ▲ De se mettre en danger et de mettre l'autre en danger.
- ▲ De diffuser sur internet (Facebook, Twitter, réseaux sociaux, etc.) des propos, des photos portant atteinte à la réputation, à l'intégrité de l'école, des enseignants, du personnel, des élèves et des parents. Toute diffusion sans accord de l'école sera poursuivie par la justice.
- ▲ Détériorer le matériel et l'environnement.
- ▲ De porter le voile, d'avoir un « piercing », un tatouage, ...
- ▲ D'avoir une tenue vestimentaire indécente (jupe trop courte et « top » sont interdits).
- ▲ De porter des boucles d'oreilles (seulement pour les garçons).
- ▲ De mettre du vernis sur les ongles des mains/pieds.

3.2. Les REGLES se construisent et peuvent évoluer

Les règles sont construites avec les enfants dans un but de formation.
Elles varient suivant l'âge des enfants, l'endroit où ils se trouvent...

En cas de problème :

L'enfant prend le temps de se calmer, essaie de verbaliser la « situation-conflit » et tente de trouver une solution à celle-ci.

S'il n'en trouve pas, nous sommes là pour l'aider à exprimer sa difficulté (quand la passion fait place à la raison), analyser son attitude, écouter l'autre version, imaginer des solutions, prendre un engagement...

S'il ne respecte pas son engagement, il recevra un avertissement écrit.

En cas de récidive, il sera sanctionné et devra réparer.

En cas de conflit plus grave, il s'isole près de la salle des enseignants pour réfléchir, verbaliser ou dessiner « la situation conflit ». Les enseignants, les surveillants, la direction prennent connaissance du conflit ; l'école garde des traces dans un dossier.

Si le problème est grave, une sanction sera appliquée en dehors d'un climat passionnel.

Nous insistons vraiment auprès des parents afin qu'ils nous aident et nous soutiennent dans notre démarche, ceci afin de réduire au maximum les violences et méchancetés gratuites.

REGLES DE NOTRE ECOLE

	Parents	Enfants
J'arrive à l'école	- Je fais tout pour que mon enfant soit à l'heure à l'école (les rangs sont formés à 8h40). - Pour la sécurité des enfants, les parents utilisent le grand parking ou ne dépassent pas le porche de la ferme avec leur voiture. - Les manœuvres à l'intérieur du porche sont dangereuses et interdites. - Sauf raison exceptionnelle, les parents n'accompagnent pas leur enfant à l'intérieur des bâtiments de l'école. - Toute absence à l'école sera justifiée pour tous les élèves de la M3 à la P6.	- Je suis ponctuel (les rangs sont formés à 8h40). - Je laisse des objets dangereux et de valeur à la maison. - Le port du voile est interdit. - Je n'apporte aucun matériel numérique (GSM, console de jeu portable, tablette, ...) à l'école, sauf si dérogation d'un professionnel. - Piercing, tatouage et décalcomanie, vernis à ongles, maquillage, coloration excentrique des cheveux, jupe courte (10 cm au-dessus du genou), shorty, « top », « crop-top » et « jeans » troué sont strictement interdits. - En primaire, quand j'arrive à l'école, je rentre directement dans la cour et je ne la quitte plus, même si mes parents restent devant la barrière. - Je justifie mon retard et je m'excuse en rentrant en classe.
En récréation	- Les parents laissent au personnel de l'école le soin de résoudre les conflits. - Les enfants ne peuvent aller en récréation avec les lunettes qu'en cas d'absolue nécessité : aucune assurance ne fonctionne en cas de bris de verres ou de monture. - En cas de maladie, et non pour des futilités, un mot des parents est exigé pour rester à l'intérieur.	- J'attends d'être dans la cour pour déballer ma collation et je jette mes déchets dans la poubelle adéquate. - C'est le moment de me détendre ; les jeux violents sont interdits. - Je ne perturbe pas les jeux des autres. - En aucun cas, je ne quitte l'école sans autorisation. - Je joue au football dans la zone prévue. - Je veille à choisir des collations saines et en quantité raisonnable. - J'applique aussi ces règles lorsque je suis dans le pré.

Sortie des classes	- Les parents attendent à la barrière ou sous le préau lorsqu'il pleut. A l'école maternelle, les parents entrent dans la cour. - L'école sera prévenue suffisamment tôt de toute modification concernant le retour de l'enfant (moyen de transport, retour avec une autre personne...). - Il est strictement interdit de manœuvrer devant l'école.	- Sans l'autorisation écrite de mes parents, je ne peux pas quitter la cour avant que ceux-ci n'arrivent. - Les enfants qui descendent le Thier de Messe attendent l'enseignant responsable. L'enseignant s'arrête à la moitié du Thier <u>jusque 15h45</u> et laisse partir les enfants quand il voit les parents (responsabilité des parents). Les enfants qui rentrent en bus vont au « Mille Pattes » avec une surveillante (payant jusqu'à l'arrivée du bus).
En classe	- Les parents évitent de déranger inutilement les enseignants et les enfants durant les heures de classe. - En maternelle, les parents s'efforcent de ne pas rester inutilement dans les classes et dans les couloirs.	- Je respecte tous les adultes. - Je pense à dire bonjour, merci, s'il vous plait, ... - J'ai le droit de parole, les autres aussi. Je lève le doigt pour prendre la parole. - Je respecte le matériel, celui des autres et celui de l'école. - Je ne mange pas pendant les cours. - Je ne bois pas sans autorisation. - Je respecte les consignes, je fais des efforts et suis les cours de manière persévérante. - J'ai recours à mes outils et je peux demander de l'aide.
Dans l'école	- Les parents n'ont pas accès aux classes en dehors des heures de cours. - Les parents peuvent toujours rencontrer les enseignants : il suffit de prendre rendez-vous. - Les parents évitent les réflexions frustrantes aux surveillantes, aux autres parents et/ou aux enfants.	- Pour la sécurité de tous, il est interdit de courir et de se bousculer dans les couloirs et les escaliers. - Dans les escaliers, je monte et descends à droite. - Pour le respect des autres, il est interdit de crier. - Il est strictement interdit de circuler dans les couloirs durant les récréations.
A domicile	Les parents signent tous les jours le journal de classe et veillent à ce que les travaux soient réalisés proprement et rendus au jour prévu, que les leçons soient connues et que les contrôles soient signés.	- J'étudie mes leçons, je fais mes devoirs. - Je me mets en ordre. - Je présente les travaux à signer par mes parents. - Je sais que 2 devoirs non faits et/ou 2 leçons non étudiées entraînent 1^{er} avertissement. A partir de 5 devoirs

		non faits, une sanction sous forme de retenue pendant les récréations ou après les cours sera d'office appliquée.
Au réfectoire	- Les parents veillent à ce que le repas soit agréable (choix du menu/pique-nique, repas équilibrés, ...). Evitons les bonbons, les boissons sucrées, donnons priorité aux fruits et à l'eau.	- Je m'assieds correctement, je mange proprement, je parle calmement, je respecte les aliments et je ne les gaspille pas, je laisse l'endroit propre pour le suivant.
Education physique	- Tenue de gymnastique obligatoire.	- A prévoir avec les titulaires de ces cours.
Services	Nous sommes reconnaissants aux parents qui nous aident lors des différentes activités menées tout au long de l'année.	- L'école t'offre ses services. Nous te demanderons de lui en rendre également.
A la garderie	- Les élèves qui vont à la garderie doivent se conformer au règlement du « 1000 pattes » reçu à l'inscription. Si, exceptionnellement, un parent pense arriver en retard, il prévient le Mille Pattes le plus rapidement possible au numéro 0496/93.29.76	- Je respecte les animatrices, je leur obéis. L'enseignant titulaire est toujours informé des problèmes survenus pendant la garderie et peuvent prendre des sanctions.
Sécurité	- Les parents qui transportent occasionnellement des enfants certifient que leur véhicule est assuré, qu'ils ne dépasseront pas le nombre de personnes prévu et que chacun aura la ceinture de sécurité. - Les barrières de l'école doivent toujours être fermées.	- J'évite tout jeu violent, toute agression d'autres personnes. Je ne frappe pas, je ne donne pas des coups, je ne saute pas dans les escaliers, ...
Dans les W-C		- Je dois aller aux toilettes pendant les récréations. - Je tire la chasse, je me lave les mains. - Je ne joue pas dans les toilettes.

Signatures

4. Cours d'éducation physique

Pour pratiquer une activité physique, il faut une tenue adéquate. Il en va de même pour le cours d'éducation physique. C'est ainsi que pour la sécurité de l'élève il faut que les chaussures soient lacées et dépourvues de semelles compensées. Des chaussures détachées augmentent le risque de blessures par chutes en trébuchant sur un lacet ou en perdant une chaussure dans l'action.

Depuis le 01/11/2004, par mesure de sécurité et dans le but de veiller au confort, à la santé et à l'hygiène de l'enfant (la transpiration peut entraîner le refroidissement de l'enfant et des odeurs bien désagréables s'il ne change pas de tenue), **nous demandons :**

▲ Pour les garçons :

- La petite pantoufle blanche (peu coûteuse) est tout à fait recommandée OU une bonne paire de baskets avec lacets
- Un simple T-shirt blanc et un short bleu foncé ou noir

▲ Pour les filles :

- La petite pantoufle blanche (peu coûteuse) est tout à fait recommandée OU une bonne paire de baskets avec lacets
- Un simple T-shirt blanc et short bleu foncé ou noir OU maillot et collants

Le non-respect de ce règlement sera sanctionné.

5. Dispositions finales

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable à se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

Règlement élaboré

Le 20/06/01 au conseil de participation

Le 27/11/01 au conseil de participation avec la participation du PMS

Le 26/02/02 au conseil de participation (utilisation d'une enquête réalisée auprès des enfants)

Le 16/04/02 au conseil de participation

Le 23/04/02 au comité de parents

Le 25/04/02 au pouvoir organisateur

Le 23/05/02 : chez les enseignants avec l'animation pédagogique.

Le 17/06/02 : approbation par le pouvoir organisateur.

Le 15/05/08 : modification du règlement d'ordre intérieur.

Le 10/09/09 : modification par la direction et les enseignants du R.O.I.

Le 20/06/10 : agréé par le Pouvoir organisateur, le Conseil de participation, la direction, le personnel et les instances syndicales.

JUSTIFICATIF D'ABSENCE

N°

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
personne responsable de l'élève

Nom :

Prénom :

Classe :

vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence
du au / /20.....**MOTIF à rentrer à l'école dans les délais légaux**
(à cocher ou compléter)

- ☐ maladie de l'enfant uniquement avec un
certificat médical joint
- ☐ décès dans la famille
- ☐ convocation par une autorité publique
(attestation jointe)
- ☐ autre motif à expliciter ci-contre

Date : / /20.....

Signature

Fax école :

Emplacement réservé

au certificat médical

ou

à l'explication du motif de l'absence

Seront considérées comme **NON JUSTIFIEES**,
les absences

- pour convenance personnelle
- dues à l'anticipation ou à la
prolongation de congés officiels

Conformément aux circulaires le lui imposant,
la Direction se doit d'avertir le Service de
l'Obligation scolaire des absences non justifiées.

Cadre réservé à la Direction

Motif accepté : OUI - NON

Notation : e - m - d - c - m' -